

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 AOÛT 2021

COMPTE RENDU
AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués le 13 août 2021, se sont réunis exceptionnellement salle Sophie Tatischeff sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire ;

ETAIENT PRESENTS : Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, MM. LANGLOIS Gaston, DÉSIÉ Serge, adjoints MM. PASQUET Pascal, PIOCHE Thierry, Mmes PUYBERTIER Géraldine, MM. BOURY Alexis, METIVIER Arnaud, M. ALLORENT Patrick, Mmes DESCOUTSAUVAGE Séverine, M. DEVAUX Fabrice

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme SIMON Nathalie pouvoir à Mme PUYBERTIER Géraldine, Mme LUNEAU-PIGOIS Michèle pouvoir à Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, Mme DOUARD-LOUBOUTIN Maryline pouvoir à M. DAUGERON François

Mme PUYBERTIER Géraldine est nommée secrétaire de séance.

En préambule de cette séance, M. le Maire demande au Conseil municipal d'observer une minute de silence en mémoire de Madame Arlette PECHER, Conseillère municipale de 2014 à 2020, décédée en juillet.

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2021. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

II- PROJET D'HABITATS REGROUPES POUR SENIORS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que plusieurs contacts ont été pris au sujet de la construction d'habitats partagés pour seniors. Aujourd'hui, M. Arnaud RINGOT, Vice-Président de « Cette Famille » intervient pour expliquer le projet de cette entreprise Sociale et Solidaire à Sainte-Sévère sur Indre.

« Suite à nos différents échanges et aux entretiens que nous avons pu mener ensemble, j'ai le plaisir de vous décrire ci-dessous en détails, autant que faire se peut, le domicile partagé pour personnes âgées que nous souhaitons développer sur le territoire de Sainte-Sévère-sur-Indre sous la forme d'une colocation senior accompagnée

La colocation senior est un habitat partagé pour 8 personnes. Une chambre supplémentaire sera prévue pour assurer une présence rassurante et sécurisante 24h/24. L'équipe de professionnels (aide à domicile, agent d'entretien, IDE, kiné), interviendra tout au long de la journée sous la coordination d'une gouvernante présente sur place qui s'assurera de l'hygiène, la propreté des lieux, la préparation des repas et les animations. Chaque chambre sera spacieuse (environ 27m2 avec salle d'eau) avec un accès extérieur. Cuisine, salle à manger et salon seront partagés et accessibles à tous. Les résidents peuvent y vivre en couple, avec un animal de compagnie et apporter leurs meubles s'ils le souhaitent. Les personnes âgées y sont chez elles.

Cette maison doit être accessible aux personnes âgées et aux personnes handicapées de la commune en priorité. Le logement doit permettre à un résident, avec la plus grande autonomie possible, de circuler, d'accéder aux locaux, équipements, d'utiliser les

équipements, de se repérer et de communiquer. Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des autres publics ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente (Article R 111-18-1 du Code de la construction et de l'habitation).

Les premiers retours de notre cabinet d'architecte tablent sur une surface habitable d'environ 400m² à laquelle s'ajoute un garage, une terrasse, quelques places de stationnement supplémentaires (deux en plus du garage), un porche, etc.

Pour permettre aux futurs résidents de vivre dans les meilleures conditions possibles et avec le plus d'espace possible, outre l'espace habitable, nous choisissons de garder du terrain pour avoir un jardin spacieux et un grand potager. Pour ce faire nous demandons à la commune de Sainte-Sévère-sur-Indre de nous céder pour l'euro symbolique un terrain constructible d'environ 2000m².

Outre son aspect solidaire permettant à des personnes âgées en perte d'autonomie d'obtenir une solution de proximité à moindre coût, cette maison, qui vient en amont de l'EHPAD, participera au fonctionnement des commerces et permettra à la commune d'avoir une structure évolutive complète sur son territoire.

Nous remercions les élus de la confiance portée à notre relation. Nous souhaitons accompagner la demande sur l'ensemble du territoire national pour construire 100 colocations de ce type d'ici 3 ans en préservant l'aspect familial et sur-mesure de notre démarche. »

Après différents échanges, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au projet et de céder à l'euro symbolique une surface de 2 295 m² de la parcelle cadastrée A 473 à l'entreprise sociale et solidaire « Cette famille » basée à ARGENTAN (61200). Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

III- ACQUISITION DE LA PARCELLE A262

M. Henri LAVERGNE propose de céder à la commune pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée A262 de 1840 m². Cette parcelle se situe à proximité de la station d'épuration et comprend une servitude concernant la création de canalisations publiques d'assainissement pour la commune. Aussi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve cette acquisition au prix convenu de 1 €. Les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

IV- DEVIS DIVERS

Le Conseil municipal décide de valider les devis suivants :

- Lumifête décorations lumineuses pour la fourniture de décorations de Noël, pour un montant de 4 687,49 € HT.

- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre pour une aide à l'archivage des documents devant être conservés à la mairie d'un montant de 12 125 € TTC. Cette somme sera répartie sur 3 exercices, soit 4 125 € en 2022, 4 000 € en 2023 et 4 000 € en 2024. Cet engagement permettra de bénéficier des aides départementales concernant les locaux d'archivage.

V- COMPTE RENDU DE LA COMMISSION SANTÉ DU 16 AOÛT

Monsieur le Maire commence par informer qu'un dentiste devrait intégrer l'équipe de la maison médicale à compter du 5 octobre 2021.

De plus, conformément aux souhaits du Conseil municipal, la commission santé a travaillé sur des outils de communication pour la promotion de la maison médicale Marc Durand, afin d'attirer de nouveaux professionnels de santé.

VI- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU FAR 2021

Monsieur le Maire expose que les travaux d'éclairage public pour lesquels une subvention FAR était envisagée sont reportés en 2022, aussi il propose au Conseil municipal qui accepte de demander la substitution de cette subvention pour les travaux d'aménagement extérieur et la clôture de l'atelier municipal.

Le plan de financement prévisionnel ci-après est accepté :

Montant prévisionnel des travaux	25 704,50 €
Subvention sollicitée au titre du Fonds d'Action Rurale	15 056,00 €
Fonds propres :	10 648,50 € HT

VII- ETAT D'AVANCEMENT DES PROJETS – CONSTRUCTION D'UNE GENDARMERIE

Suite à la décision du Conseil municipal en date du 19 février 2021 de construire une nouvelle gendarmerie à Sainte-Sévère, il est présenté au Conseil municipal un plan de financement prévisionnel considérant deux scénarios possibles, à savoir soit la commune en maîtrise d'ouvrage, soit le portage du projet par un bailleur social.

Il est décidé que ce dossier sera étudié lors de la prochaine réunion de la commission finances.

VIII- EVOLUTION DES POSSIBILITES D'ACCUEIL DU CAMPING - TARIF

Lors de la réhabilitation du bâtiment du camping en 2020, le niveau bas a été rénové et aménagé avec un lit superposé, une table, deux chaises, un réfrigérateur et un micro-ondes.

Le Conseil municipal souhaite valoriser cet espace en le réservant aux cyclotouristes et cyclomotoristes de passage.

Il est décidé de fixer le tarif de cette location à 15 € la nuitée, quel que soit le nombre de personnes (1 ou 2).

IX- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1- Demande de remboursement pour le remplissage de la cuve de gaz d'un logement communal

La locataire du logement communal situé 1C rue des Canards a quitté les lieux le 9 juillet 2021 sans avoir rempli au préalable la cuve de gaz. Afin qu'un nouveau locataire puisse prendre possession des lieux, il convient de faire remplir cette cuve et d'adresser un titre de recette du montant de la facture de gaz à l'ancien locataire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

2- Déclarations d'Intention d'Aliéner

Monsieur le Maire indique que la commune a renoncé à son droit de préemption pour les parcelles suivantes :

- AC252 et AC278 – rue du Paturail
- AB386, AB387 et AB666 – 11 rue des Canards
- AB260 – rue Basse

3- Remerciements

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal des remerciements du tennis club pour la subvention communale qui lui a été accordée.

Parole aux adjoints :

- **Madame PILLOT-DUPUIS** tient à remercier l'ensemble des bénévoles qui ont œuvré cet été pour le maintien des manifestations à savoir le festival du Cirque Bidon, le festival du court métrage d'humour et Jour de nuit.

Elle précise également que 111 enfants sont inscrits à l'école Emile Chenon pour la rentrée 2021. Cette rentrée se fera avec un protocole sanitaire avec le niveau qui sera retenu.

AGENDA :

02/09/2021 : Club voitures de collection

04/09/2021 : Club voitures anciennes

05/09/2021 : Ronde du facteur

15/09/2021-19h : Commission finances

17/09/2021-20h : Conseil municipal

18 et 19/09/2021 : Trail des rives de l'Indre (arrivée de la course à Sainte-Sévère le 18 sous la halle à partir de 15h)

30/09/2021-19h : Commission personnel

15/10/2021-20h : Conseil municipal

19/11/2021-20h : Conseil municipal

17/12/2021-20h : Conseil municipal

07/01/2022 : Cérémonie des vœux

Fin de séance : 23h30

**Le Maire,
François DAUGERON**

